



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 1/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : FARAL OPTIMUM 253  
Code du produit : OPLLA  
UFI : 9K20-R0R2-U00A-09RN

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Détergent liquide pour le lavage de la vaisselle en machine industrielle.  
N'est pas destiné à un usage grand public  
Pour usage professionnel uniquement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : (ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM.  
Adresse : ZI - 20 RUE EDOUARD BOUTHIER.89500.VILLENEUVE/YONNE FRANCE.  
Téléphone : +33(0)386876363. Fax : +33(0)386873535.  
info@elcopharma.com  
www.elco-pharma.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Corrosion cutanée, Catégorie 1A (Skin Corr. 1A, H314).  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).  
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

607-428-00-2 ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM  
011-002-00-6 HYDROXYDE DE SODIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 2/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

### FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA

#### Conseils de prudence - Prévention :

- P264 Se laver à l'eau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence - Intervention :

- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Conseils de prudence - Elimination :

- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

##### Composition :

Identification	[CE] 1272/2008	Nota	%
INDEX: 607-428-00-2 CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9	GHS05, GHS07 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		10 <= x % < 25
ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM INDEX: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5	GHS05 Dgr Skin Corr. 1A, H314	[1]	2.5 <= x % < 10
HYDROXYDE DE SODIUM CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8		[1]	1 <= x % < 2.5
TRIETHANOLAMINE			

##### Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5	Skin Corr. 1A: H314 C >= 5% Skin Corr. 1B: H314 2% <= C < 5% Skin Irrit. 2: H315 0.5% <= C < 2% Eye Dam. 1: H318 C >= 2% Eye Irrit. 2: H319 0.5% <= C < 2%	
HYDROXYDE DE SODIUM		

##### Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 3/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

#### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

###### En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

###### En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

###### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 4/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-sécuristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

PROC1 : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC8 : transfert de substance à partir de récipients

Durée d'exposition par jour : jusqu'à 8h

Température du processus : 20°C

Estimation de l'exposition à l'inhalation : 0.1584 mg/m<sup>3</sup>

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

#### Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 5/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
1310-73-2			2 mg/m <sup>3</sup>		
102-71-6	5 mg/m <sup>3</sup>				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
102-71-6		2 E ppm 4 (II) mg/m <sup>3</sup>		1 (I)

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm :	VLE-mg/m <sup>3</sup>	Notes :	TMP N° :
1310-73-2	-	2	-	-	-	-

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

**Utilisation finale :**

Travailleurs  
Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 1 mg de substance/m<sup>3</sup>

ETHYLENEDIAMINETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

**Utilisation finale :**

Travailleurs  
Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 1.5 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme  
DNEL : 2.5 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 1.5 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme  
DNEL : 2.5 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Concentration prédictive sans effet (PNE C) :**

ETHYLENEDIAMINETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Compartiment de l'environnement : Sol  
PNEC : 0.72 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce  
PNEC : 2.2 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer  
PNEC : 0.22 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 6/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

PNEC : 1.2 mg/l

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées  
PNEC : 43 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations de sécurité sont issues du composant le plus déterminant du mélange : Ethylénediaminetetraacétate de tétrasodium (CAS : 64-02-8). Les effets locaux ont également été pris en compte.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

##### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

##### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- PVC (Polychlorure de vinyle)

Matière : Caoutchouc nitrile (NBR)

Délai de rupture : >8h ; Epaisseur : 0.4 mm

Matière : Caoutchouc butyle

Délai de rupture : >8h ; Epaisseur : 0.7 mm

##### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2.

En cas de contact prolongé, porter des bottes ou demi-bottes ayant un semelage et tige résistants et imperméables aux produits chimiques liquides conformes à la norme NF EN13832-3.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 7/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

###### Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

###### Couleur

couleur incolore à jaune pâle

###### Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.  
odeur in situ

###### Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

###### Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

###### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

###### Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

###### Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.  
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

###### Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

###### Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

###### Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

###### pH

pH : 13.00 ± 1.  
pH en solution aqueuse : Base forte.

###### Viscosité cinétique

Viscosité : Non précisé.

###### Solubilité

Hydro solubilité : Soluble.  
Lipo solubilité : Non précisé.

###### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

###### Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Supérieure à 300 kPa (3 bar).

###### Densité et/ou densité relative

Densité : 1,200 à 1,210

###### Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

##### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

###### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 8/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts

- agents oxydants forts

- Aluminium

- métaux alcalins

- métaux alcalino-terreux

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/ former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopecie et des cicatrices.

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 102-71-6 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

##### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Hydroxyde de sodium et solutions aqueuses (CAS 1310-73-2) : Voir la fiche toxicologique n° 20.

- Sel tétrasodique de l'EDTA (CAS 64-02-8) : Voir la fiche toxicologique n° 276.

### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

#### 12.1.2. Mélanges

Ne pas rejeter dans l'environnement/les cours d'eau.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 9/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2021 - IMDG 2020 [40-20] - OACI/IATA 2022 [63]).

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1760

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1760=LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(hydroxyde de sodium, éthylenediaminetetraacétate de tétrasodium)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



8

#### 14.4. Groupe d'emballage

II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022) Date : 05/10/2022 Page 10/11  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM Révision : N°5 (05/10/2022)

FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
8	C9	II	8	80	1 L	274	E2	2	E	

  

IMDG	Classe	2 <sup>e</sup> Etq.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
8	-	II		1 L	F-A S-B	274	E2	Category B SW2	-

  

IATA	Classe	2 <sup>e</sup> Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
8	-	II		851	1 L	855	30 L	A3 A803	E2
8	-	II		Y840	0.5 L	-	-	A3 A803	E2

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptionnelles de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

#### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

##### - Informations relatives à l'emballage :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

##### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

##### - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 15% ou plus, mais moins de 30% de : EDTA et sels

##### - Nomenclature des installations classées (Version 52 de décembre 2021, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)		
	1. Fabrication industrielle par transformation chimique	A	3
	2. Autres fabrications industrielles	A	2
	3. Fabrication non industrielle		
	La capacité de production étant supérieure ou égale à 1 t/j	D	

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations pertinentes extraites des scénarii d'exposition des substances ont été intégrées aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Restrictions d'emplois : le produit altère les surfaces métalliques (aluminium, zinc, étain, cuivre, alliages) et en verre.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)  
Version : N°1 (05/10/2022)  
(ELCOPHARMA) EUROCHIMIC-SOCHIPHARM

Date : 05/10/2022 Page 11/11  
Révision : N°5 (05/10/2022)

**FARAL OPTIMUM 253 - OPLLA**

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**Abréviations :**

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.  
DNEL : Dose dérivée sans effet.  
PNEC : Concentration prédictive sans effet.  
UFI : Identifiant unique de formulation.  
STEL : Short-term exposure limit  
TWA : Time Weighted Averages  
TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)  
VLE : Valeur Limite d'Exposition.  
VME : Valeur Moyenne d'Exposition.  
ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.  
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.  
IATA : International Air Transport Association.  
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.  
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.  
WGK : Wassergefahrdungsklasse ( Water Hazard Class).  
GHS05 : Corrosion.  
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.  
SVHC : Substance of Very High Concern.